APPEL DE PROVISIONS :

Mode d'emploi

Vos lots

053 Parking 1 - 074 STUDIO - 12B

Descriptif de vos lots

Agence SYNDIC HORIZON

64 rue CHANZY

Copropriété

000053 RIVE GAUCHE
RESIDENCE RIVE GAUCHE
8 rue de TAISSY
51100 REIMS

Votre identifiant et votre mot de passe pour accéder à votre espace personnel sur notre site internet **www.syndichorizon.com**

Réf. Immeuble + Copropriétaire : 053051

Reims , le 22 Juin 2015

Exercice du : 01/01/2015 au : 31/12/2015

Page 1

Avance de trésorerie
52.50 €

Votre fonds de roulement

Votre espace WEB :
Identifiant : schfra
Mot de passe : snsvn

Dates de l'exercice

3E PROVISION 15

Désignation des charges	*Montants à répartir*	Vos Tantièmes	% appel	Votre Quote part
001 - CHARGES COMMUNES GENERALES	*40 100.00*	12 / 10000	25%	12.02
018 - CHARGES PARKINGS RDC	*1 050.00*	714 / 10000		18.74
025 - CHARGES BATIMENT A	*830.00*	30 / 10000		0.62
Total lot : Parking 1 (053)	**41 980.00**			**31.38**
001 - CHARGES COMMUNES	*40 100.00*	93 / 10000		93.22
025 - CHARGES BATIMENT A	*830.00*	239 / 10000		4.96
040 - CHARGES ASCENSEUR	*3 065.00*	252 / 10000		19.31
114 - CHARGES ESCALIERS	*450.00*	287 / 10000		3.22
147 - LOCATION COMPTEURS EF	*600.00*	1 / 48		3.12
Total lot : STUDIO - 12B (074)	**45 045.00**			**123.83**

Budget hors travaux voté de l'exercice par catégories de charges

Quote part de votre appel lot par lot

Montant de l'appel de provision	**155.21**
Montant arrondi à	156.00

Montant de l'appel précédent

L'historique reprend les différentes écritures passées sur votre compte de charges courantes au cours des 3 derniers mois

Historique de votre compte		Débit	Crédit
	Solde précédent		25.00
01/04/2015	2E PROVISION 15	156.00	
15/04/2015	Gérance - Versement provisions		156.00
	Total	156.00	181.00
	Solde crédit		25.00
	3E PRO ON 15	156.00	
	A P LE 01/07/2015	131.00	

Situation de votre compte avant la date de l'appel précédent

Total à payer

Votre dernier versement

Rappel : le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du troisième alinéa de l'article 24 (Travaux d'accessibilité aux personnes handicapées) et du b de l'article 25 (Travaux privatifs affectant les parties communes) de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

A DETACHER ET A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT

Coupon à détacher et à retourner si vous payez par chèque

Provision du 22/06/2015 - Compte 450100 053051 Total = 131.00 €
Copropriété 000053 - RIVE GAUCHE

Pour ceux qui ont opté pour le prélèvement automatique, vous retrouvez ici les dates et les montants prélevés